

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Octobre

JUSTICE ET BON SENS

Nos pères, dans la nuit du 4 août 1789, votèrent l'abolition des privilèges. L'heure est-elle venue de consacrer, au profit de qui que ce soit, une violation de droit commun qui pourrait avoir les plus graves conséquences ?

Telle est la question que pose très tristement, mais très nettement, l'agitation actuelle d'un petit nombre de députés dont nous ne saurions vraiment comprendre l'attitude.

Ils ont été les premiers à demander — cette idée a-t-elle été bien heureuse ? — l'arbitrage de M. le président du conseil ; ils ont sommé le représentant de la compagnie des mines de Carmaux, M. le baron Reille, d'accepter cet arbitrage ; ils se sont publiquement adressés aux mineurs pour réclamer d'eux la même adhésion ; ils ont accepté, sinon sollicité, le mandat de représenter les mineurs auprès de l'arbitre qu'ils avaient eux-mêmes désigné, et lorsque l'arbitre s'est prononcé, ils sont les premiers à repousser sa sentence, sous prétexte que celle-ci ne leur donne pas raison sur tous les points et à conseiller leurs mandants de déclarer la décision de l'arbitre nulle et non avenue.

Une telle attitude — nous tenons à le dire hautement — ne nous semble pas conforme ni à l'intérêt des ouvriers, ni à l'intérêt de la République, ni au respect du principe de l'égalité entre les citoyens, qui est la base même de notre droit public ; et la majorité républicaine, en refusant de se soumettre à des injonctions qui ne sauraient invoquer aucun motif avouable, a sagement agi.

S'agit-il de l'intérêt des mineurs de Carmaux ? Nous les plaignons sincèrement et ils n'ont déjà que trop souffert, non sans honneur, puisqu'ils ont défendu les droits du suffrage universel qui a obtenu, dans la

réintégration de M. Calvignac dans ses droits acquis, une légitime satisfaction.

Pour ces ouvriers, à cette heure, il n'y a plus qu'un intérêt, c'est de reprendre, le plus tôt possible, eux et leurs familles, le travail dont ils sont depuis trop longtemps privés. Tout le leur conseille : leur misère présente, leur bonne foi, leur honneur et aussi l'intérêt de la République, qui s'est montrée, plus que tout autre gouvernement, empressée à les protéger et à les défendre. Mais il faut qu'ils le sachent, sans injustice et sans danger pour leur cause elle-même — et la majorité républicaine l'a nettement prouvé par son vote de jeudi, — il est impossible d'aller plus loin sous peine de violer les principes mêmes du droit et les plus élémentaires notions du bon sens et de l'honnêteté.

C'est avec raison que M. le président du Conseil a affirmé que « le devoir du Gouvernement est de conserver cette impartialité dont il ne s'est jamais départi et d'assurer quelque chose qui importe aux ouvriers plus encore qu'aux patrons : l'ordre public et la liberté du travail ; la liberté du travail surtout, qu'on nous paraît singulièrement oublier aujourd'hui dans certaines écoles et pour laquelle, il y a un siècle, on a fait la Révolution française. »

Il ne faut pas l'oublier, en effet, c'est ce principe même, ce grand principe, qui se trouve aujourd'hui en cause, et c'est pour le Gouvernement de la République un devoir sacré de le maintenir à tout prix. Les ouvriers doivent être libres de rester en grève, fût-ce au détriment de ce qui nous paraît leur intérêt le plus évident ; mais, au même titre, ils ne doivent pas être privés, fussent-ils même une minorité disposée à user de ce droit, de la possibilité de reprendre leur travail pour se nourrir, eux et leurs familles.

Dans un cas comme dans l'autre, l'Etat leur doit sa protection et la proposition littéralement anarchique de M. Dumay tendant à faire disparaître de Carmaux les défen-

seurs légaux de l'ordre public, ne pouvait recevoir de l'immense majorité de la Chambre que l'accueil qui lui a été fait. Agir autrement eût été une sottise et une lâcheté.

Non, sous peine de déchéance morale, il n'appartient pas à un gouvernement, quel qu'il soit, de casser des arrêts de justice, de soustraire des citoyens à leurs juges naturels, de substituer l'action du Parlement à celle de la magistrature, de refuser sa protection à des citoyens qui, devant la loi, doivent tous être et rester égaux, qu'ils soient des ouvriers ou même des patrons.

Et maintenant, nous adressant une fois encore aux mineurs de Carmaux, nous les conjurons, dans l'intérêt des ouvriers eux-mêmes, de ne pas porter à l'arbitrage, par une résistance qui aujourd'hui deviendrait aussi inexplicable qu'impardonnable, une atteinte des plus regrettables. Ils n'ont qu'une chose à faire, c'est d'accepter la reprise du travail ; ils conserveront ainsi les sympathies de l'opinion, qui réservera toutes ses sévérités pour ces conseillers de triste allure qui persistent à se faire de la grève de Carmaux une réclame du plus mauvais aloi, un tremplin pour leur ambition effrénée.

Que les ouvriers apprennent donc, une fois pour toutes, à ces intrus qu'ils sont assez grands pour faire leurs affaires eux-mêmes, et tout seuls. Ils les feront beaucoup mieux.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 27 octobre 1892

Les troubles du Nord

C'est encore de mineurs qu'il est question en séance, mais non plus des mineurs de Carmaux. Il s'agit des mineurs de l'arrondissement de Béthune, des grèves qui ont eu lieu dans la région houillère du Nord, il y a quelques mois, et des conflits qui ont éclaté entre ouvriers français et belges.

M. Basly soutient que les ouvriers ont été congédiés parce qu'ils avaient été élus conseillers municipaux, et qu'ils ont été remplacés par des

gouverneur.

Il essaya, en attendant, de lire à la lueur de la lune. Mais, quelque resplendissante que fût l'astre des nuits au ciel pur de l'Italie, sa lumière n'avait point assez d'éclat pour permettre de déchiffrer l'écrit.

— De qui tenez-vous cette lettre ? demanda le comte d'une voix pleine d'émotion, et en caressant déjà du regard ce jeune et bel officier qui connaissait Alice et qui l'aimait.

— De cet homme, répondit Marcel en montrant frère Gilles appuyé contre un cyprès.

— Approchez, dit Fuentès à l'ancien ligueur, contez-moi ce que vous savez.

Frère Gilles fit au gouverneur le récit que nous connaissons, et termina en rapportant ce que contenait la lettre de la princesse.

A cette dernière explication, Fuentès ne fût plus maître de ses sentiments.

Il était déjà fort disposé à ouvrir ses bras à cet enfant, comme nous le savons par son entretien avec Don Diégo sur la route de Novare.

Or, le doute se dissipant, l'âme ardente du Castillan s'élançait avec transport vers cet horizon inespéré où le bonheur, la joie de la famille lui apparaissait en souriant sous l'image d'une fille chérie.

— Et vous l'aimez, mon jeune ami, dit le comte avec une de ces douces inflexions de la voix méridionale, qui, suivant les passions fougueuses ou tendres, passe si facilement d'une passion à l'autre. Vous la connaissez depuis longtemps ? Elle est jolie, grande, bien faite ? De quelle nuance sont ses cheveux ?

Ainsi qu'on le pense, Marcel répondit comme

ouvriers belges parce que ces derniers travaillaient à un prix inférieur au salaire des ouvriers français. C'est dans cette exclusion qu'il faut chercher la cause des troubles qui ont eu lieu à Lens.

L'interpellateur demande quelles mesures le gouvernement entend prendre pour prévenir le retour de tels incidents.

M. Viette, Ministre des travaux publics, répond que c'est par des faits d'indiscipline que les renvois ont été motivés, et la Compagnie n'a fait qu'user d'un droit incontestable.

Quant à la garantie que M. Basly réclame pour assurer les mineurs français contre la concurrence des ouvriers étrangers, c'est un vœu auquel il est impossible de satisfaire.

Il n'y a pas, en effet, de motif pour donner aux mineurs, si intéressants qu'ils soient, dit le ministre, une situation privilégiée par rapport aux autres ouvriers français, et, d'un autre côté, si l'on admettait le droit au travail comme le comprend M. Basly, il faudrait inscrire dans la loi qu'aucun étranger n'a le droit de venir travailler en France.

Est-ce possible ?
MM. Basly, Lemendin et Lafargue déposent un ordre du jour visant la restriction du droit au travail des étrangers en France.

M. Viette, ministre des travaux publics, déclare repousser cet ordre du jour.

M. de Mun demande l'ordre du jour pur et simple.

Le débat est clos par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple à mains levées.

L'amnistie pour Carmaux

M. Terrier dépose une demande d'amnistie en faveur des condamnés depuis le 1^{er} octobre 1892 pour faits de grève ou faits connexes. Il demande l'urgence.

M. Loubet accepte la proposition d'urgence et la discussion immédiate.

M. Terrier développe sa proposition destinée, dit-il, à mettre fin au conflit.

C'est la première fois qu'on a recours à l'arbitrage entre le capital et le travail. Il faut que ce soit pour l'avenir un précédent heureux et pour cela il faut que rien ne subsiste, pas même un souvenir, des regrettables incidents de Carmaux.

C'est l'amnistie seule qui peut produire ces résultats

M. Viette, ministre des travaux publics : Lorsqu'une sentence arbitrale est rendue...

M. Ernest Roche. — C'est une trahison !

— Non monsieur, il n'y a pas eu de trahison, il y a une sentence arbitrale rendue, non par le

un amoureux à ces questions d'un père, souvent aussi naïf qu'un enfant.

Il raconta comment il avait connu Alice, la peine qu'il avait eue à obtenir du chevalier du Bosc le consentement à une future union, consentement que celui-ci ne donna qu'après le rapt inexplicable dont elle fut la victime ; enfin les nouvelles qu'il eût de la jeune fille par M. de Laffin !

— Par M. de Laffin, s'écria Fuentès, il vient d'arriver avec son secrétaire... Holà ! qu'on l'appelle ! Je saurai par lui quels étaient les vœux des ravisseurs.

— Frère Gilles vous les fera connaître parfaitement, monsieur le comte.

— Parlez, frère Gilles.

Celui-ci, à son tour, fit connaître au comte les desseins du jésuite Daubigny.

Ah ! l'abominable machinateur, s'exclama le seigneur d'Azevedo ! Et moi qui protégeais ces gens-là !... Mais vous me disiez, monsieur de Fontaine, que Milan avait peut-être vu Alice ce matin ? Ou ne l'a donc pas mise à Saint-Agata ?

— Le père Césario la conduisit en Allemagne.

En ce moment, les laquais apportaient les flambeaux, et don Diégo amenait Laffin. Le baron de Fontaine se tenait dans l'ombre.

— Don Diégo, cria le comte à son écuyer, conduisez au collège de la Compagnie, avec mes gardes ! Fouillez le palais Breira de fond en comble et si ma fille Alice ne s'y retrouve, menacez les pères de toute ma colère s'ils ne vous disent quel chemin a pris Césario.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 90

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

VI

LE COMTE DE FUENTÈS

— En telle paix, qu'elle ressemble presque à la guerre : on arme en France, je le sais. L'espionnage, du reste, est un rôle qui ne serait pas éloigné de votre caractère.

— Monseigneur ! fit Marcel la rougeur au front, tandis que sa main faillit se porter à la garde de son épée.

Mais il se retint !

— Ne vous récriez point, jeune homme. N'avez-vous pas déjà traité de violence un asile de notre sainte religion.

— Ah ! veuillez m'écouter. Cette jeune fille...

— L'amour !... Hé ? je m'en doute... Mais rien n'excuse un attentat pareil. Il faut réprimer ses passions... Passons au sujet dont vous avez à m'entretenir. Expliquez-vous et parlez vite.

— Vous avez raison, monseigneur, dit Marcel, résolu de précipiter l'explication.

— Je dois parler vite et clairement, car chaque minute qui s'écoule nous devient fatale.

— Je vous écoute, monsieur.

— Aucun motif de politique ne m'a conduit devant vous...

— Caramba ! fit l'Espagnol, en fronçant les sourcils.

— Il s'agit plutôt de vos plus chers intérêts et des miens.

— De mes plus chers intérêts ?

— Oui, monseigneur, de votre fille.

Fuentès fit un soubresaut en reculant de deux pas. Puis il revint vivement sur Marcel.

— Répétez, monsieur !... De ma fille, avez-vous dit ?

— De l'enfant de la comtesse Claire, qui est aussi la vôtre.

Le comte passa la main sur son front, comme s'il eût voulu chasser une image odieuse. Mais son cœur bondissait dans sa poitrine. Le père l'emporta enfin sur l'époux outragé.

— Où est-elle ? demanda-t-il avec un tremblement dans la voix, qu'il cherchait à réprimer vainement.

— Milan l'a peut-être vue ce matin, et il y a trois jours à peine, vos dragons l'enlevaient de l'albergo près de Verceil.

— Quoi ! cette novice du couvent de Saint-Agata.

— C'est votre fille Alice.

— La preuve ! la preuve !

— La voici.

Marcel tendit à Fuentès la lettre de la comtesse mourante.

— De la lumière ! des flambeaux ! cria le

gouvernement, mais par un homme, un honnête homme (Longs applaudissements à droite, au centre, et sur un grand nombre de bancs à gauche.) Une sentence arbitrale, quelle qu'elle soit, doit être acceptée par les deux parties. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Si on avait accepté la sentence à Carmaux et si le travail avait été repris, je crois pouvoir vous dire que de nombreuses grâces auraient été déjà signées. (Mouvements divers.)

La demande d'amnistie est mise aux voix et repoussée à une grande majorité.

INFORMATIONS

La grève de Carmaux

Le comité de la grève de Carmaux a refusé d'accepter la sentence de M. Loubet.

La question va donc se compliquant d'une étrange façon. Déjà les radicaux mènent grand tapage contre la sentence, et l'on peut prévoir que le débat va revenir devant la Chambre sous la forme d'une proposition d'amnistie en faveur des ouvriers condamnés. Si, comme il est probable, le gouvernement combat la proposition et pose la question de confiance, on sera réduit à cette alternative : ou la reprise violente de la grève avec l'accession de certains personnages politiques définitivement entraînés dans le courant socialiste, ou une crise ministérielle dont nul ne peut prévoir l'issue.

Pour juger des dispositions actuelles de la majorité républicaine, il faut attendre le résultat de la réunion à laquelle MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand ont convoqué les différents groupes de gauche, à l'effet de délibérer sur la situation.

D'autre part, les délégués des grévistes adressent aux mineurs de Carmaux une lettre par laquelle, en rendant compte de leur mandat, ils protestent contre la sentence arbitrale, en se fondant d'abord sur ce que M. Loubet n'a pas accordé la rentrée préalable de Calvignac, ainsi qu'il l'avait promis, sous la condition que ce dernier demanderait aussitôt sa mise en congé, ensuite sur ce qu'il n'a pas tenu l'engagement pris par lui, d'obtenir de la Compagnie la réintégration des ouvriers condamnés, enfin, sur ce qu'il maintient M. Humblot, après avoir constaté qu'il était responsable de l'atteinte portée au suffrage universel.

Il est à peine besoin de faire remarquer que cette note a exaspéré les mineurs en leur insinuant qu'ils ont été joués par l'arbitre en qui ils avaient placé leur confiance.

Dès lors, aussi bien au sein du Parlement que chez les mineurs, il est certain que M. Loubet va être vivement pris à partie, et c'est là une conséquence regrettable du choix du chef du gouvernement comme arbitre dans un différend d'ordre exclusivement politique.

Appréciation des journaux

Le Temps apprécie la sentence en ces termes :

La sentence arbitrale que M. Loubet vient de rendre dans l'affaire de Carmaux ne pouvait être, en vérité, autre que ce qu'elle est, nous voulons dire que les principes de notre droit public n'en permettait aucune autre.

Il faut hautement féliciter M. le président du

conseil de n'avoir pas cherché, par de subtils et habiles compromis, à flatter l'une ou l'autre des parties en présence, mais de les avoir mises toutes les deux en face de ce que veulent nos lois et, avec nos lois, dans le cas présent, le bon sens et l'équité.

Ni l'une ni l'autre ne triomphent entièrement; mais ni l'une ni l'autre n'ont aucune raison sérieuse de se trouver lésées; car ce que l'autorisation arbitrale, qu'ils avaient invoqué, leur impose, c'est la juste reconnaissance de leurs droits respectifs, tout aussi bien que la condamnation de leurs prétentions excessives dans le présent, ou de leurs erreurs de conduite dans le passé.

Plus on voudra examiner cette triple sentence, plus il semble impossible que les parties en cause n'en reconnaissent pas la haute impartialité. Elle s'impose véritablement moins encore par l'autorité morale de celui qui l'a rendue que par l'esprit de raison et de justice qui l'a dictée.

Le Paris dit :

La sentence rendue par M. Loubet est conçue dans un esprit de sagesse et de conciliation qui ne peut manquer d'être approuvée par tous.

Le Figaro dit que la Compagnie a annoncé qu'elle rouvrirait ses portes, mais à cause de la fête de Toussaint, la reprise du travail n'est pas probable avant mercredi.

L'opinion générale des journaux est que, après les promesses de grâces qui ont été faites, la grève doit finir.

Sauf les organes radicaux, tous les journaux félicitent la Chambre d'avoir rejeté l'amnistie, après les déclarations de M. Loubet.

AU DAHOMEY

Béhanzin, le souverain dahoméen qui fait tant parler de lui, a pour nom exact Bedozin-Boaidjéré-Hossu-Bowelé, autrement dit : l'Œuf du Monde et le Fils du Requin.

Béhanzin est trapu; il a, comme tous ses sujets de même race, le mollet grêle, le crâne dolychocéphale, le buste court.

Le front étroit est envahi par une chevelure laineuse et grisonnante (Béhanzin court sur la cinquantaine). L'œil est noir, noire aussi la peau, d'un noir terreux, mât.

En dehors des cérémonies, le vêtement de Béhanzin est simple. C'est le costume national, le *chocoto*, sorte de caleçon de bain étroit et court, n'arrivant qu'au genou; par dessus il passe l'*acho*, semblable au pagne des peuplades septentrionales et de couleur voyante; il le jette sur l'épaule gauche en le ramenant sous le bras droit découvert.

Dans l'intérieur de son palais, il se coiffe d'un serre-tête de tissu très fin et dénommé *uramori* en langage dahoméen; mais, quand il sort, il arbore l'*akata*, chapeau aux ailes larges en feuilles de palmier.

Soul avec ses dignitaires, le *mingan* (premier ministre), le *gaou* (général en chef), les *cabecceres* (chefs de district) et les *agorigans* (conseillers), il a le droit de chausser des sandales de cuir et d'étaler sur sa tête le parasol.

Pas de colliers de cinquante ou de métal précieux, pas même de boucles d'oreilles, comme la majorité de ses riches sujets.

Son unique coquetterie est de s'enduire la peau d'*atiké*, cosmétique complexe fait de clous de girofle, de grains d'anis, de musc, de résine de

courbarie et de feuilles odorantes importées de la côte de Cron.

S'il est simple dans son vêtement, Béhanzin l'est beaucoup moins dans l'appareil dont il s'entoure au dedans et au dehors. Tout autour du palais, une compagnie d'amazones monte une garde vigilante et continue; dans l'intérieur, au travers de chaque porte, l'une d'elles est couchée.

Dans ses appartements, outre ses ministres et ses dignitaires, s'agit une foule de femmes dont les attributions sont distinctes.

Veut-il fumer, c'est *Dada* (la reine) qui tend la pipe royale; une autre lui offre le brasier, une troisième avance le crachoir.

Le premier courrier de Kotonou depuis le commencement des opérations est arrivé mercredi à Paris. Une lettre, en date du 25 septembre, donne quelques détails intéressants, sur le premier engagement :

La colonne, remontant le fleuve jusqu'à Agony, comme c'était l'intention de son chef, aurait trouvé l'Ouémé barré avant d'arriver à ce point, ce qui eût gêné sa marche.

Fort heureusement, le colonel rencontra la rivière Zou, affluent de l'Ouémé, qui n'est marquée sur aucune carte et qui, par suite de la saison des pluies, était navigable.

Jusqu'au 18 septembre, la colonne ne rencontra aucun Dahoméen; le 18 au soir, elle se trouvait au bivouac de Dogba; le 19 au matin, le clairon sonnait le réveil et les sentinelles avancées reentraient, quand tout à coup, à la dernière note du clairon, une fusillade nourrie retentit.

Tout le monde était encore endormi, mais on fut bientôt debout. Les uns croyaient à la maladresse d'un factionnaire, d'autres croyaient à une erreur. Quatre mille Dahoméens venaient d'envahir le camp.

Une lutte corps à corps s'engagea. Nos troupes chargèrent à la baïonnette. Le sous-lieutenant Badaire fut tué dans son lit avant son réveil. Quatre hommes furent tués sur le champ, à bout portant.

Le commandant Faurax, de la légion étrangère, tombait très grièvement blessé en faisant appuyer une compagnie pour protéger une aile de la colonne. Le sergent-major Horstein était blessé; le sergent Mauduit l'était aussi mortellement.

Le combat de Dogba a été une surprise, on le voit. L'ennemi a pu passer entre les sentinelles et le camp, mais il a subi de nombreuses pertes. Il a eu 367 morts et on lui a pris 400 fusils. Nous n'avons eu que cinq tués, comme nous le disons plus haut.

D'autre part, on écrit de Dogba au Figaro : Notre entrée sur le territoire Dahoméen a décidément déçu à Béhanzin : il y a des mouchards sous toutes les latitudes et les gens de Dogba se sont empressés de le prévenir de notre arrivée :

Alors, grand conseil au camp des amazones, on jure sur les entrailles d'une poule égorgée sous le troisième quartier de la lune de nous exterminer tous et Gobbo, le frère du roi, quitte Allada à marches forcées, avec quatre mille hommes choisis et bien armés pour venir nous surprendre.

Il a conduit, ma foi, très crânement sa petite opération, car le 19 au matin, au moment où le réveil venait de sonner, une demi-heure environ avant le lever du soleil, il est arrivé sur notre camp tout à fait à l'improviste.

comme sur les autres.

— A cheval ! s'écria le gouverneur. Que vingt dragons m'accompagnent ! Nous l'atteindrons avant qu'il passe la frontière du Milanais.

Une demi-heure après, le comte et sa suite, Marcel et ses deux compagnons galopèrent sur la route de Trente.

Mais cette route était plate et bonne, comme celles de toute la Lombardie; et quelque hâte que fissent nos cavaliers à travers ces belles plaines, couvertes de mûriers, d'oliviers, d'amandiers, d'orangiers et de riches pâturages, quand ils atteignirent la frontière, on leur apprit que depuis deux heures, les gens désignés avec le *cocchio* l'avaient franchie.

Le comte en fureur étendit le poing vers les sauvages montagnes du Tyrol que couvraient en ce moment des vapeurs grises.

— Ah ! démons, s'écria-t-il, c'est par cet enfer que vous entraînez votre proie.

Marcel était pâle comme un mort. Après avoir touché au bonheur, entrevu le ciel, il était replongé dans le désespoir.

Mais ni la colère de Fuentès, ni la douleur de Marcel ne pouvaient remédier à leur malheur. Le Tyrol appartenait à l'Autriche et la poursuite ne pouvait aller plus loin.

On reprit tristement le chemin de Milan.

Le digne Castellan obligea Marcel à se reposer plusieurs semaines dans son palais, ne cessant de le questionner et de lui parler de sa fille.

Il avait expédié un de ses officiers à Vienne, auprès de l'empereur Rodolphe II, avec mission d'implorer son assistance pour la découverte de

Un petit poste d'infanterie de marine a vu tout à coup surgir d'un bois des silhouettes suspectes : Halte-là ! Qui vive !... Pas de réponse, si ce n'est une poursuite de Grenoble, à laquelle nos cinq ou six marsouins n'ont échappé que par miracle.

L'alarme était donnée et, après un moment de stupeur bien naturel, tout le monde a vite repris son sang-froid... et il était temps.

L'ennemi n'était guère à plus de trente mètres des tentes de l'état-major, le poste du colonel lui-même faisait feu avec rage; et, à quelques pas à peine, sous l'éclair des coups de fusil, on voyait s'agiter une masse confuse d'où partaient avec des intonations féroces les cris de : Dahomey ! Dahomey !

C'était vraiment impressionnant cette attaque de sauvages dans l'ombre de la nuit; et avec des troupiers moins bien trempés que l'infanterie de marine, et que nos braves légionnaires, on ne sait pas trop ce qui serait advenu.

La moindre défaillance pouvait nous perdre; fort heureusement tout le monde a fait son devoir avec sang-froid.

Moins de deux minutes après le début de l'attaque, deux compagnies de légion accouraient sur la ligne, et alors le fusil Lebel a fait en grand son œuvre de destruction, transformant en un véritable bouillie humaine la masse hurlante qui se profilait devant nous : en quelques minutes, tout était nettoyé jusqu'à la lisière du bois.

L'ennemi est néanmoins revenu à la charge pendant trois heures, mais ce n'était plus le premier assaut, le jour pointait déjà, l'infanterie de marine et la légion étrangère se portaient en avant; à neuf heures, les débris du corps dahoméens s'enfuyaient en désordre pour ne s'arrêter qu'à Kana-Gomé.

Nous restions maîtres du champ de bataille, qui offrait un spectacle atroce; les balles Lebel font des blessures de balles explosives; on ne peut se faire une idée de leur action désorganisateur sur le corps humain.

Pour tout le monde ces effets du Lebel sont une révélation; les arbres les plus gros n'ont même pas pu servir d'abri à nos ennemis, car ils étaient traversés de part en part.

On va maintenant brûler les morts sur un grand bûcher; il y en a trop pour les enterrer, les nôtres seuls recevront une sépulture, qui leur est bien due, sur un petit monticule, dans un coin du camp, au bord de l'Ouémé.

Voici sur l'effectif des Dahoméens quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt.

Le colonel Dodds, se basant sur le dire de prisonniers dahoméens qu'il a interrogés, estime que l'armée dahoméenne, forte d'environ douze mille combattants au début de l'expédition, se trouve réduite de moitié, pas suite des pertes qu'elle a subies dans les derniers combats.

Le commandant en chef a la conviction que sur 5 ou 6,000 combattants, Béhanzin ne possède plus qu'un millier de fusils à tir rapide, 2,000 fusils anciens modèle et sans portée efficace et quelques pièces de canon.

Dans ces convictions, il nourrit l'espoir que une fois les retranchements de la route d'Akpa à Kana enlevés, il s'emparera facilement d'Abomey qui n'est défendu par aucun ouvrage fortifié.

Le colonel Dodds compte beaucoup, pour assurer le succès de ses derniers efforts, sur les deux batteries d'artillerie qui sont à sa disposition et que les derniers combats n'ont pas du tout affaiblies.

l'endroit où l'on avait conduit la malheureuse Alice.

En vain le comte s'était-il rendu de sa personne au monastère de Saint-Agata, auprès du père Daubigny. Il eût beau tonner et menacer, le jésuite malade eût la force d'esprit de nier, avec obstination, qu'il sût que la jeune novice fût la fille de sa grandessa.

Quant au transfèrement d'Alice en Allemagne, Daubigny ajouta hypocritement que cela regardait l'Ordre, et non pas lui, humble profès, entièrement soumis à la volonté de son général et du Saint-père. Ayant fait vœu d'obéissance passive, le Père ne voulait pas parler sans permission.

Fuentès ne voulait point invoquer le témoignage de frère Gilles, de peur de compromettre celui-ci.

Frère Gilles était, en effet, retourné au couvent des Humiliés. Il avait conjuré le gouverneur de ne point le nommer au père jésuite, afin qu'il pût conserver sa position dans la Compagnie et découvrir le lieu de la captivité d'Alive.

A Marcel, frère Gilles avait recommandé, d'une voix émue, de lui apporter le sauf-conduit, en ajoutant :

— Je vous attendrai à Turin, aux environs de l'hôtel de M. de Vic.

— Espérons ! dit au jeune homme le comte de Fuentès, de retour à Novare.

— Hélas ! la Compagnie est si puissante ! et chaque couvent lui sert de prison... Mais j'ai confiance dans le Seigneur.

(A suivre).

VII

ENTRE VIEILLES CONNAISSANCES

— Vous m'avez mandé, monseigneur ! dit Laffin en s'avancant et en saluant à la fois le gouverneur don Azavedo et Marcel.

— Ah ! il ne s'agit plus de politique, monsieur de la Noce. Loin de ces intrigues !... Monsieur de Fontaine, venez dans ce pavillon.

Le comte pénétra avec Marcel dans le petit bâtiment éclairé par les flambeaux, pour y lire la lettre de Claire de Clignancourt.

Puis, la joie au cœur, la bonté dans le regard, aux lèvres la souris, il questionna le jeune homme sur sa famille, sa position, son avenir.

— Qu'importe ! s'écria le généreux castillan en se levant, après avoir écouté l'officier du roi. Qu'importe que vous n'ayez d'autre blason que le vôtre ! Le roi de France vous a élevé jusqu'à lui comme moi la mère d'Alice... que Dieu lui pardonne ! Il y a longtemps que je sais que l'amour ne connaît ni rang, ni pays, ni...

— Ni religion, monseigneur, interrompit brusquement Marcel...

Le général de Sa Majesté Très Catholique fit un mouvement, tandis que son œil s'assombrissait.

— C'est vrai, murmura-t-il, vous êtes calviniste.

Serait-ce un obstacle insurmontable ? demanda avec inquiétude le petit-fils du pasteur de Pailhat.

Le Castillan ne répondit point. Il s'était croisé les bras et réfléchissait profondément. Il était évident qu'un violent combat se livrait en lui. En-

fin il s'écria :

— Vous étiez fiancés devant Dieu, je bénirai votre union... Ces gens-là nous parlent de religion, et en rompant les liens de la famille pour s'approprier le bien d'autrui il agissent contre toute morale divine et loi humaine. Pourquoi suivrais-je leurs préceptes ?

Le comte était sur le seuil du pavillon. La lune éclairait sa haute stature, son fier visage.

Devant Laffin et ses gardes, le noble Castillan tendit la main à Marcel, en prononçant solennellement ces paroles.

— Vous serez grand d'Espagne.

Laffin était près de la grille qui servait de clôture au jardin, avec un mur à hauteur d'appui. Il entendit le bruit d'un pied heurtant contre un caillou et demanda :

— Qui va là ?

Mais on ne fit aucune réponse. Seulement Laffin vit s'éloigner à la hâte un homme dont le casque de lansquenet brillait sous les rayons lunaires.

Diégo revint bientôt du palais Breira. Les jésuites n'avaient point voulu parler d'abord : ils ne cédèrent qu'aux menaces et avouèrent que le père César, qui s'était reposé quelques heures, était reparti au point du jour avec le *cocchio* et ses hommes.

— Dans quelle direction ? demanda le comte de Fuentès.

— Il devait d'abord suivre le Tesein et franchir les Alpes par le mont Saint-Gothard, mais il s'est déterminé pour la route de Trente et les gorges du Tyrol, cette voie étant la plus commode pour une voiture, qu'on est obligé de démonter là

Du reste, le commandant en chef du corps expéditionnaire ne laisse rien au hasard. Le colonel Dodds a étudié pendant trois mois le plan qu'il poursuivait. Aucun des mouvements de son prédécesseur, le colonel Klippfel, ne lui a échappé. Après avoir instruit les contingents demandés au Sénégal, il a indiqué exactement ce qu'il comptait faire : « Au mois d'août, a-t-il dit, je serai au Dahomey. Je débarrasserai d'abord les environs de Porto-Novo et de Kotonou. En septembre, je commencerai la marche en avant ; fin octobre, tout sera terminé. Je renverrai les troupes sénégalaises vers le mois de décembre. » Jusqu'ici le programme tracé a été suivi de point en point et les délais indiqués ont largement suffi. On peut donc attendre l'avenir avec confiance et compter que le colonel Dodds tiendra parole jusqu'au bout.

Protestation. Les Allemands, cherchant à se disculper d'avoir vendu des armes perfectionnées et de l'artillerie aux Dahoméens, ne craignent pas de dire que les maisons françaises établies à Whydah en avaient fait tout autant. Cette calomnie ne pouvait rester sans réponse. Les deux maisons de Marseille possédant des comptoirs au Bénin envoient la protestation suivante :

« Marseille, 21 octobre. » Nous vous prions de démentir vertement l'infâme calomnie avancée par les Allemands. Nous affirmons n'avoir jamais, à aucune époque, vendu un seul fusil perfectionné, ni un canon, ni une seule cartouche au Dahomey, ni sur aucun autre point de la côte d'Afrique. » Les vendeurs de fusils, canons et munitions perfectionnés, sont les Allemands de Whydah, principalement la maison Wolber et Brohm. C'est un Allemand du nom de Richter qui a appris aux Dahoméens à en user et qui a enseigné aux troupes de Béhanzin la tactique militaire. » Il n'était pas mauvais que l'on connaisse enfin le nom de l'Allemand au service de Béhanzin. Espérons qu'il ne tardera pas à recevoir le juste châtiement de son infamie.

Paris, 26 octobre. Un agent de la maison Mantès et Borelli, de Marseille, arrivé ces jours-ci du Dahomey, a fourni les renseignements suivants :

« Les Allemands ont cinq maisons à Whydah. Ils ont vendu des armes et des munitions aux Dahoméens, leur en ont appris le maniement et leur avaient assuré la victoire. La défaite étant venue, les Dahoméens, pratiqués, ont emmené avec eux tous les Allemands, les contraignant, sous peine de mort, à les suivre. »

« Les tirailleurs sénégalais sont d'une grande bravoure ; ils trouvent indécent que Béhanzin seul nous résiste, alors que tous leurs rois du Sénégal sont soumis à la France. Quant au métis Candido Rodriguez, de Whydah, qui se dit l'ami de la France, c'est en réalité l'intermédiaire officiel entre Béhanzin et les traitants allemands. »

Commentant les événements du Dahomey, un journal du matin dit qu'il est nécessaire que le colonel Dodds agisse vite, car la saison des pluies approche, — c'est une question de jours, — et il faut que la colonne soit rentrée à Porto-Novo avant les pluies :

« Si cela était vrai, fait observer le *Journal des Débats*, la situation de la colonne serait assez inquiétante ; mais, heureusement, il n'en est rien. Les *Archives de Médecine navale* constatent qu'en ce qui concerne le climat, point si important quand il s'agit d'une expédition coloniale, la côte du Bénin se trouve sous un régime tout particulier, placée qu'elle est sur le parcours de l'anneau équatorial des calmes qu'on traverse pour passer d'un hémisphère dans l'autre et auquel les marins ont donné le nom de « Pot-au-Noir » ; et ce qui caractérise le Pot-au-Noir, c'est une alternance de calmes et d'orages accompagnés de grandes tombées d'eau. Sur la Côte des Esclaves, le soleil passant deux fois au zénith, entraîne avec lui le Pot-au-Noir, et détermine quatre saisons distinctes : 1° la grande saison des pluies ; 2° la petite saison sèche ; 3° la petite saison des pluies ; 4° la grande saison sèche. »

« La grande saison des pluies dure du 15 mars au 15 juillet ; la petite saison sèche du 15 juillet au 15 octobre ; la petite saison des pluies, du 15 octobre au commencement de décembre ; la grande saison sèche jusqu'au 15 mars. »

« D'autre part, l'abbé Pierre Bouche, qui a publié en 1805 une étude très intéressante sur la Côte des Esclaves et le Dahomey, où il avait fait un long séjour, donne des renseignements identiques sur la distribution des saisons dans les parages qui nous occupent. D'après lui, les noirs distinguent deux saisons des pluies : la première s'appelle en nago « ako odjo », saison de la pluie, la seconde, « arokouro », pluie insignifiante, pluie quelconque. »

« C'est dans cette saison des pluies insignifiantes que nous nous trouvons au Dahomey ; elle prendra fin au commencement de décembre pour faire place à la grande saison sèche, qui se caractérise par des vents de nord-est très désagréables. »

« On peut donc conclure de ce qui précède que la colonne a devant elle de longs mois avant d'être exposée aux pluies diluviennes que redoute notre confrère. »

Des correspondances annoncent qu'on a aperçu dans les rangs de l'armée dahoméenne plusieurs blancs dont la nationalité n'était pas connue.

Le colonel Dodds aurait offert une récompense de 2,000 fr. pour la capture de chacun de ces individus.

Attaque imminente

Colonel Dodds à ministre de la marine, 24 octobre :

La colonne a achevé son ravitaillement ainsi que l'évacuation de ses blessés ; elle a complété ses effectifs avec les troupes envoyées de la côte ; je m'apprete à attaquer les Dahoméens dans d'excellentes conditions.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi, jour de la Toussaint.

CHEMIN DE FER

Nous donnons en 4^e page le tableau rectifié de la marche des trains (service d'hiver).

A ce propos, nous prions l'administration supérieure des Chemins de fer, de vouloir bien donner des ordres pour que les modifications survenues nous soient communiquées en temps opportun, afin que le public n'ait pas à supporter les conséquences de renseignements erronés. Le tableau que nous pouvons rectifier aujourd'hui seulement, devrait l'être par les soins de la gare, depuis le 15 octobre.

Prochain mariage

Nous apprenons le prochain mariage de notre compatriote M. Gabriel Depeyre, docteur en droit, fils de M. Octave Depeyre, ancien garde des sceaux et directeur du *Moniteur Universel*, avec Mlle Caussé, fille de M. Caussé, ancien conseiller à la Cour d'appel de Toulouse et maintenant directeur des Jeux-Floraux.

Ce mariage unit deux familles des plus justement honorées de nos contrées.

Revue

M. le colonel Delamare, à la revue qu'il a passée mercredi au 7^e de ligne, a présenté à son régiment les officiers nouvellement promus : lieutenant-colonel, M. Méric de Bellefond ; chef de bataillon, M. Salvan ; capitaine, M. Johanneau.

Le soir, le corps des officiers s'est réuni au cercle militaire, sous les fenêtres duquel la musique du 7^e s'est fait entendre.

Association fraternelle des percepteurs

C'est demain à midi, à l'issue de la réunion où sera nommé le comité départemental du Lot, de l'Association fraternelle de prévoyance des percepteurs et receveurs spéciaux à laquelle viennent d'adhérer les comptables du département, qu'aura lieu le banquet organisé par les percepteurs en l'honneur de cette adhésion et de la nomination du comité.

Ce banquet, qui se fera à l'Hôtel des Ambassadeurs, sera présidé par M. le Préfet du Lot. M. le Trésorier-Payeur général y assistera également.

Nous donnerons ultérieurement le compte-rendu de ce banquet, ainsi que la constitution du comité.

Les palmes

Conformément à un avis émis par le comité consultatif des distinctions universitaires, dans sa séance du 17 février dernier, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a décidé qu'il n'y aurait plus désormais qu'une promotion par an, au 14 juillet, aussi bien pour les fonctionnaires de l'instruction publique que pour les personnes étrangères à l'Université. Il ne sera donc fait aucune distribution de palmes académiques le 1^{er} janvier prochain.

Tabacs

M. Lagarrigue, contrôleur principal des manufactures de tabacs à Cahors, est nommé entrepreneur de tabacs en feuilles à Aiguillon.

M. Pouyte, contrôleur à Damazan, est nommé à Cahors en son remplacement.

Mouvement d'instituteurs

Par divers arrêtés de M. l'inspecteur d'Académie du Lot, en date du 22 octobre 1892,

M. Hugoneng, stagiaire à Figeac, est nommé stagiaire à Luzech, en remplacement de M. Bouysson, appelé sous les drapeaux.

M. Buffet, stagiaire à Bagnac, est nommé stagiaire à Figeac, en remplacement de M. Hugoneng, nommé à Luzech.

M. Couderc, stagiaire en congé (service militaire) est appelé à Bagnac, en remplacement de M. Buffet, nommé à Figeac.

M. Brunet, stagiaire à Castelnaud, est appelé à Cahors, en remplacement de M. Gipoulou, appelé sous les drapeaux.

M. Aldebert, stagiaire en congé (service militaire) est appelé à Castelnaud en remplacement de M. Brunet, appelé à Cahors.

M. Bugès, ancien instituteur supplémentaire, est nommé instituteur stagiaire à Lalbenque, en remplacement de M. Lemozy, appelé sous les drapeaux.

M. Laroque, suppléant à Martel, est nommé stagiaire à Bédoué, en remplacement de M. Rouquié, appelé sous les drapeaux.

Mlle Aymé, stagiaire à St-Girons (Ariège), est nommée par permutation avec Mlle Vidal, sta-

giaire à Cahors (classe enfantine) rue Fénélon. Mlle sœur Miquel, stagiaire à Aynac, est nommée à Bagnac, en remplacement de Mlle sœur Castelnaud, appelée à Aynac.

Exposition de Montauban

M. Jules Valdiguié, l'habile photographe cadurcien, vient d'obtenir à l'Exposition internationale de Montauban un Diplôme de Médaille d'or.

Toutes nos félicitations.

Commission météorologique

La commission météorologique instituée dans le département du Lot à l'effet de recueillir et de discuter l'ensemble des documents relatifs à l'étude de la température, des orages, de la distribution des pluies et des principaux phénomènes de la végétation, a tenu sa première réunion jeudi soir, à deux heures, dans une des salles de la préfecture, sous la présidence de M. Arnaud, préfet.

M. le Préfet remercie tout d'abord les membres présents de l'empressement avec lequel ils ont accepté la mission qui leur est confiée. Il expose ensuite le rôle de la commission et donne connaissance des circulaires de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relatives au fonctionnement et à l'organisation de la commission, dont la présidence d'honneur appartient à M. le Préfet.

Cette organisation comporte :

1° Un bureau composé : d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un archiviste-trésorier ;

2° Une sous-commission exécutive chargée plus particulièrement d'aider le bureau dans la préparation des travaux et de lui prêter ses lumières dans la discussion des observations.

M. le Préfet invite en conséquence la commission à constituer son bureau.

Sont nommés par acclamation :

Président, M. Berget, ingénieur en chef. Vice-président, M. Piétement, inspecteur d'académie.

Secrétaire, M. Serres, professeur au lycée. Vice-secrétaire, M. Drouhault, professeur d'agriculture.

Archiviste-trésorier, Combarieu, archiviste départemental.

On procède ensuite à l'élection des membres de la sous-commission exécutive.

Sont nommés comme précédemment : MM. Pépin, trésorier-payeur-général.

Dardenne, directeur des Postes. Préverez, ingénieur des ponts-et-chaussées. Gaston, conducteur des ponts-et-chaussées.

Lanaspèze, professeur au lycée. Gégoux, professeur à l'école normale. Lebouff, docteur-médecin.

Les membres de la commission échangeront alors quelques observations sur les points à choisir pour établir les stations météorologiques, le nombre de ces stations, et les instruments nécessaires à chacune d'elles.

Les indications précises faisant défaut, on remet à une séance ultérieure l'étude de ces différentes questions.

La typhoïde et le conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène du Lot vient de se réunir au sujet de l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit dans certain nombre de localités du département, et il a décidé qu'il y aurait lieu d'employer les moyens suivants :

1° Lorsqu'une commune est contaminée par une épidémie de fièvre typhoïde, le maire devra prendre immédiatement un arrêté pour interdire le lavage du linge des familles atteintes par la maladie dans les lavoirs publics, dans les mares, rivières ou ruisseaux.

2° Dans ce même arrêté, le maire devra rappeler que les déjections des malades doivent être désinfectées au lait de chaux et ensuite enfouies soigneusement dans la terre loin de tout cours d'eau ou puits et jamais dans du fumier. Les linges des malades doivent être également désinfectés au lait de chaux.

Quant aux particuliers, le conseil les engage à faire bouillir leur eau, fût-elle de source, dans les localités où sévit l'épidémie.

Il se réfère au surplus pour la désinfection de la chambre des malades et autres désinfections aux instructions contenues dans le recueil n° 26 des actifs administratifs de l'année 1890.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 29 octobre 1892

Naissances

Ravix Anna, à Bouydou. Salargnié Jean, rue Labarre. Miquel Jean, à Cabessut Bas. Dumeau Pierre, rue Dominici, 2. Salles Emile, rue Labarre, 34. Gay Paule, rue St-Barthélemy, 43. Catusse François, rue Brives, 35.

Mariages

Conté Louis, garçon boucher, et Nathalie Delfour, servante.

Décès

Desclaux Marie, 32 ans, rue du Château, 4. Filhol Françoise, 80 ans, rue de la Liberté, 10. Bernier Clément, 57 ans, rue Labarre, 4. Pouzergues Pétronille, 65 ans, rue St-Barthélemy. Pagnel Antoinette, 60 ans, rue Nationale, 71. Andrieux Marguerite, 74 ans, rue St-James, 6.

Bach Jeanne, 82 ans, avenue de Toulouse. Constant André, 65 ans, rue Fénélon, 3. Gibert Antoine, 59 ans, quai Ségur, 14. Vignals Louise, 66 ans, Place St-Urcisse, 4. Vayssières Baptiste, 45 ans, à Cabessut. Bergon Gabrielle, 79 ans, à Dines. Boupat Marie, 18 jours, Place St-Maurice, 1.

En correctionnelle

Les époux Chanas, habitant Cahors, furent signalés, il y a quelque temps, à la justice, comme martyrisant un de leurs enfants, le petit Elie, âgé de 3 ans. Il n'est pas de mauvais traitement qu'ils ne lui fissent subir et le plus cruel était de le priver de nourriture.

Les faits constatés étaient tellement graves, que la justice ordonna le transport immédiat, à l'hospice, du pauvre martyr, qui y mourut quelques jours après.

Ces parents dénaturés ont comparu jeudi devant le tribunal correctionnel de Cahors qui les a condamnés à 2 années d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 30 OCTOBRE 1892

de 4 à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Lauriers prochains (marche)	Trave.
Le Domino noir (ouaerture)	Auber.
Sur la plage (valse)	Waldtenfel.
Les Dragons de Villars (Fantaisie)	Maillard.
Jane (polka)	Tourneur.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉE P. ARLY

Dimanche 30 octobre

Avec le concours de Mlle LEVASSEUR
LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Opéra comique en 3 actes d'Auber

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra comique en un acte

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'état

Méfiez-vous des contrefaçons !

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché reste toujours hésitant. Les affaires sont réduites à leur plus simple expression et on ne voit pas la fin de cet état de choses, tout à fait inusité à cette époque de l'année.

Le 3 0/0 est à 99.25. Le marché des établissements de crédit est sans variations notables. Le Crédit Foncier ne s'écarte guère des cours de 1120. La Société Générale est toujours très ferme à 483 75. Son dernier bilan est satisfaisant.

La Société des Cirages Français va procéder à la conversion de ses obligations 5 0/0. Le dividende des actions s'en trouvera augmenté. On compte sur 30 fr.

L'exercice en cours va faire profiter les actionnaires des Châlets de commodité des exploitations récentes et des édifices en construction. On prévoit d'avance une répartition importante.

L'augmentation des recettes de la Cie Nationale d'Electricité suit une progression constante. Les obligations 5 0/0 de cette Compagnie qui sont remboursables à 300 sont très recherchées à 225 prix avantageux.

Nos grands chemins ne donnent lieu qu'à peu d'affaires.

Les obligations des chemins de fer économiques attirent toujours l'attention de l'épargne. Les Méridionaux Italiens sont à 640, c'est un cours bien bas pour le revenu.

Les fonds étrangers ont été assez mouvementés. L'Italien est à 92.40. On sait que tous les partis tendent à l'équilibre budgétaire.

L'Extérieure est à 63 11/16.

Les fonds ottomans sont moins en faveur en ce moment. On avait du reste été un peu vite. Les obligations Jaffa-Jérusalem sont demandées à 335.

Nous ne cessons de le répéter à nos lecteurs, la mine d'Or Electra est destinée à devenir une des mines les plus florissantes du monde. Le rapport du délégué Lyonnais envoyé pour contrôler les assertions de la Compagnie, met définitivement l'affaire hors de discussion. Une chose à remarquer c'est que ce sont principalement les souscripteurs primitifs, ceux qui justement ont suivi l'affaire dès le début qui augmentent chaque jour leur intérêt dans l'entreprise. Nos lecteurs doivent comprendre combien nous avons à cœur de les tenir au courant du développement de cette affaire sur laquelle nous nous sommes engagés avec toute l'ardeur que peut donner une conviction inébranlable. D'un autre côté, plus nous verrons les affaires languir et plus nous verrons la rente monter et les revenus diminuer plus nous insisterons auprès du public capitaliste pour l'engager à corriger l'insuffisance de ses revenus en s'intéressant à l'Electra dont l'avenir peut dépasser des espérances les plus optimistes.

Nos lecteurs qui désireraient avoir les renseignements plus complets sur cette affaire peuvent s'adresser à la Société Française, 22 Place Vendôme, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Bibliographie

Revue Universelle (INVENTIONS NOUVELLES). — Administration : 4, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — Sommaire du 20 octobre 1892. — Edition A (Les inventions nouvelles). — Un combat naval entre les flottes française et anglaise : A Brun. — Tribune des Inventeurs : Les fontaines d'eau chaude. — Les signaux à terre. Un nouveau tramway électrique dans Paris. — Machine à moissonner, battre, ensacher le grain. La traversée de l'Europe en ballon. — Voyage scientifique au long cours de l'aérostat « Les inventions nouvelles ». — Notes photographiques : Virage des papiers aristotype, celloïdine, etc. : A Noël. — Tour du Monde : Economie domestique : Grille de filtre à crêpes. — Boucle-serrure pour courroies. — Articles pour fumeurs : Blague à tabac fin de siècle. — L'automatique. — Divers : Inventions communiquées. — Concours organisés par la Société industrielle du Nord de la France. — Petite mécanique et constructions : Tréteau pliant. — Catalogue-Causerie.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 10 fr. Numéro : 50 centimes.

Edition G (Electricité). — La Sonnette-Téléphone : L. Montillot. — Les applications industrielles de l'électricité : Hippolyte Fontaine. — Fer à repasser électrique : A. Michaut. — Pompe pneumatique électro-mécanique : J.-A. Montpeller. — Actualités : Un nécessaire d'électricité. — Touage électrique des bateaux sur les canaux. Emploi de l'énergie électrique pour actionner les métiers à tisser. — Les locomotives électriques aux Etats-Unis. — Cours d'électricité : Notions générales sur les unités électriques. — Unités fondamentales et unités dérivées. — Unités pratiques. — Unité pratique de travail ou d'énergie électrique. — Watt-heure et kilowatt-heure. — Travaux d'amateurs : Quelques conseils à l'amateur électricien : Louis Lebiez. — Nouvelles : Les accidents de la foudre. — Les embarcations électriques. — Cours d'électricité à Grenoble. — Le câble sous-marin de Marseille à Oran.

Abonnement : Un an, 6 fr. ; Etranger, 8 fr. Numéro : 50 centimes.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS (23^e ANNÉE)

Revue économique et financière
Publiée par la Maison LEMAIRE, DUPONT et Cie
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Capital : 750,000 Francs

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN
ETRANGER : DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

Situation. — Règles générales pour le placement d'une fortune. — Informations financière. — Les Compagnies houillères de France. — Les Statistiques douanières. — Chemins de fer portugais. — La Situation financière en Italie. — Les mines d'or de l'Afrique du Sud. — Crédit foncier colonial. — Les Prêts pour l'amélioration des Propriétés foncières. — L'impôt sur les Transactions de Bourse en Autriche. — Le Budget en 1893. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter, Valeurs à vendre : les Obligations au-dessus du pair; Crédit foncier franco-tunisien; Mines d'Aguilas; Chemins portugais; Obligations Eaux de Bayonne; Société Lemaire, Dupont et Cie. — Jurisprudence financière. — Revue des Valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Changes et monnaies. — Marché des départements. — Cours des Métaux. — Canal de Suez.

Tirages : Ville de Paris : Emprunt de 1871. — Chemins de fer autrichiens. — Bons de l'Exposition 1889. — Département du Nord 1890. — Banque hypothécaire d'Espagne. — Chemins de fer de Saragosse à la Méditerranée. — Gouvernement tunisien.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 27 octobre 1892. — Prime-abonnement. — Alphonse Daudet : Le Père Achille. — Pierre Mael : Mer sauvage. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — C. Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent. — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1039^e livraison (29 octobre 1892). — Texte : Hélène Corianis, par M^{me} J. Colomb. — Les mesures de distance et la Coca au Pérou, par L. Viator. — Trio d'amis, par Olivier Baccelle. — Marcheurs et coureurs, par Pierre de

Mériel. — Les Paysans de Saint-Amarin à Guebwiller, par Mme de Witt, née Guizot. — Les illusions des sens : l'appréciation des grandeurs et les erreurs de l'œil, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 cent.
Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc.
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1660^e livraison (29 octobre 1892). — Voyage dans l'Adamaoua, par le lieutenant de vaisseau L. Mizon, publié par Harry Alis (1891-1892). — Texte et dessins inédits. — 13 gravures de Mme Paule Crampel.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire du grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriot, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

Santé à tous, Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé :

LA REVALESCIERE DU BARRY, de Londres.

Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipations, toux, asthme, catarrhe, consommation, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toutes fièvres, grippe, influenza, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 47 ans de succès. Parmi tant de guérisons éclatantes obtenues depuis bientôt un demi-siècle, citons celles, de : M. le curé Compairet : « Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrance de l'estomac, des nerfs et de faiblesse » ; de M. le curé Boillet : « De trente-six ans d'un asthme étouffant » ; de M^{lle} Gauguelin : « Agée de soixante-treize ans, d'une horrible dyspepsie

déjà ancienne » ; chez les religieuses Augustines, à Tours ; la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, Sénateur, M. le professeur Dédé, le professeur Dr. Méd. R. Wurzer, le Dr. Méd. L. Ravaut, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — Mme Isabelle de Thésillat, écrit de Faux-la-Montagne, 7 décembre 1891 : « J'étais très souffrante ; votre Revalescière m'a fait le plus grand bien », etc.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore

50 fois son prix en d'autres traitements et répare les constitutions les plus épuisées. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 20 cent. le repas.

Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — DU BARRY ET C^{ie}. (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	
PARIS.....	3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	6 38	6 21	5 21	12 42	—
	départ.	départ.	départ.	départ.	7 ^h 5 soir
	6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
	arrivée.	arrivée.	arrivée.	arrivée.	8 11
SOULLAC.....	7 48	7 27	6 7	2 8	8 18
	départ.	départ.	départ.	départ.	8 21
	7 53	7 30	6 10	2 14	8 34
	arrivée.	arrivée.	arrivée.	arrivée.	8 44
CAZOULÈS.....	8 »	—	—	2 21	8 58
	départ.	départ.	départ.	départ.	9 8
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 22	9 20
Nozac.....	8 25	—	—	2 35	9 31
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	2 45	9 43
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 52
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	10 3 soir
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	7 30
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	7 42
Espère.....	9 32	—	—	3 54	8 9
CAHORS.....	9 43	8 41	7 19	4 5	8 45
	départ.	départ.	départ.	départ.	9 28
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 20	—
Cieurac.....	10 22	—	—	4 31	—
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 47	—
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	4 56	—
	départ.	départ.	départ.	départ.	—
MONTAUBAN.....	11 37	9 58	8 32	5 31	—
	départ.	départ.	départ.	départ.	—
TOULOUSE.....	12 2	10 23	8 40	6 11	—
	arrivée.	arrivée.	arrivée.	arrivée.	—
	1. 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} classe)		(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)			
TOULOUSE.....	2 ^h 25 ^{soir}	—	6 ^h »	—	9 ^h 25 ^{matin}	6 ^h 6 ^{matin}
MONTAUBAN.....	3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ.	départ.	départ.	départ.	10 50	7 30
Caussade.....	3 24	4 15	7 30	—	11 31	8 11
	départ.	départ.	départ.	départ.	12 13	8 54
Lalbenque.....	3 49	5 »	7 58	—	12 21	9 2
	départ.	départ.	départ.	départ.	12 33	9 14
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 41	9 22
Cieurac.....	—	5 56	—	—	—	9 30
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	—	9 44
CAHORS.....	4 32	6 16	8 46	6 20	—	9 57
	départ.	départ.	départ.	départ.	—	10 11
Espère.....	4 38	6 30	8 54	6 38	—	10 20
	départ.	départ.	départ.	départ.	—	10 29
Saint-Denis-Catus.....	—	6 45	—	6 57	—	10 43
Thédirac-Peyrilles.....	—	6 59	—	6 48	—	10 52
Dégagnac.....	—	7 14	—	6 57	—	11 1
Saint-Clair.....	—	7 23	—	7 6	—	11 12
GOURDON.....	5 23	7 33	9 43	7 23	—	11 19
Nozac.....	—	7 49	—	7 32	—	11 25
Lamothe-Fénelon.....	—	7 58	—	7 42	—	12 27
CAZOULÈS.....	arrivée.	8 7	—	7 52	—	12 49
	départ.	8 16	—	7 54	—	11 38
SOULLAC.....	arrivée.	8 18	—	8 2	—	—
	départ.	8 25	10 7	8 9	—	—
BRIVE.....	arrivée.	8 31	10 11	8 17	—	—
	départ.	8 37	10 55	9 17	—	—
PARIS.....	arrivée.	9 37	11 5	—	—	—
	départ.	4 37	10 24	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès. — D.	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	1 15	6 57
Parnac. — D.	7 5	1 15	7 5
Luzach. — D.	7 14	1 22	7 11
Castelfranc. — D.	7 24	1 35	7 23
Arr ^t Prayzac	7 27	1 46	7 26
Puy-l'Evêque. — D.	7 36	1 46	7 34
Duravel. — D.	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel. — D.	8 5	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 40	11 ^h 35	7 ^h 40
— Express.	7 40	11 35	7 40
BORDEAUX. — D.	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel. — D.	8 35	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel. — D.	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Evêque. — D.	8 59	4 7	9 35
Arr ^t Prayzac	9 6	» »	9 42
Castelfranc. — D.	9 11	4 23	9 48
Luzach. — D.	9 22	4 36	9 58
Parnac. — D.	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	» »	10 11
Mercuès. — D.	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 13	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal. — D.	8 4	12 5	5 42
Vers. — D.	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry. — D.	8 20	12 27	5 57
Conduché. — D.	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc. — D.	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 15	1 54	6 54
Toirac. — D.	9 27	2 7	7 5
Lamadeline. — D.	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadeline. — D.	7 59	11 54	5 34
Toirac. — D.	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc. — D.	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché. — D.	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry. — D.	9 18	1 51	6 53
Vers. — D.	9 23	1 59	6 58
Arcambal. — D.	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 44	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

GOUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C^{ie}
MANUFACTURES A PARIS ET A SAINT-DENIS

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl. bijoutier
Envoi franco du Catalogue

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889